

QUI SOMMES-NOUS ?

Le *Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers* (SDIS 32) est un établissement public chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. L'organisation départementale des SDIS est issue de la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours. Le SDIS du Gers est officiellement « départementalisé » depuis 1998. Il est placé sous double autorité.



Monsieur Xavier BRUNETIÈRE, Préfet du Gers,
pour la gestion opérationnelle



Monsieur Bernard GENDRE, Président du conseil d'administration du SDIS
du Gers, pour la gestion administrative et financière

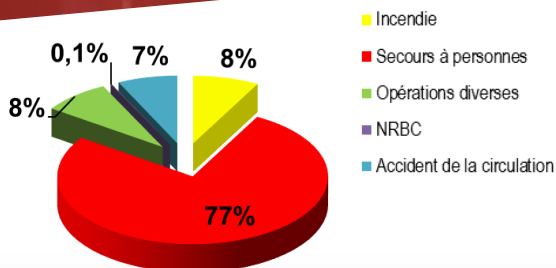


Son commandement est assuré par le Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES, Directeur départemental, ainsi que par le Colonel Xavier PERGAUD, pour la gestion de l'ensemble des moyens humains et matériels du SDIS.



L'ACTION OPÉRATIONNELLE

Les risques principaux du département du Gers sont inventoriés dans le SDACR, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.



Les sapeurs-pompiers du Gers c'est :

13 000 INTERVENTIONS en 2019

Soit 1 intervention toutes les 40 minutes

94% de VOLONTAIRES

21% de FEMMES

sapeurs-pompiers professionnels	76
sapeurs-pompiers volontaires	1168
personnels administratifs et techniques	53
jeunes sapeurs-pompiers	110



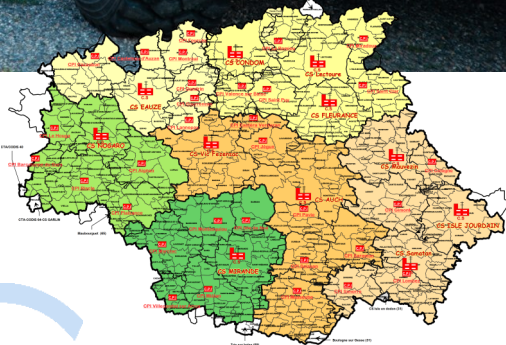
DES MÉDECINS SAPEURS-POMPIERS INTERVENANT À LA DEMANDE DU SAMU (MSP-IDS) POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS

Le 1^{er} avril 2020, le département du Gers a activé le dispositif des MSP-IDS. Dix médecins, des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 32, interviennent à la demande du SAMU-Centre 15 dans les zones dites « blanches » où le SMUR ne peut pas arriver en moins de 30 minutes. Ils peuvent ainsi se rendre plus rapidement sur les lieux dans l'attente de l'arrivée du SMUR.

LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

Premier maillon de la chaîne des secours, le Centre de Traitement de l'Alerte et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CTA/CODIS) assure la réception et le traitement des demandes de secours. Il réceptionne près de 33 000 appels par an. Implanté sur le site de la direction départementale, il est intégré depuis 2007 au sein d'une plateforme de régulation des secours et des soins qui centralise les appels 18 - 15 et 112 en collaboration avec les partenaires du secours, des soins, de la sécurité et de la salubrité publique.

Le SDIS du Gers regroupe 43 centres d'incendie et de secours organisés en 3 groupements territoriaux et 6 compagnies.



LE BUDGET

⇒ Fonctionnement : 16.800.000€

⇒ Investissement : 7.100.000€

Pour l'exercice 2020, le SDIS a bénéficié de la contribution du conseil départemental à hauteur de 8.382.623€ et de celle des communes pour un montant de 6.547.855€.



BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

CONTACTEZ LES SAPEURS-POMPIERS DU GERS
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers (SDIS 32)
Chemin de la Caillaouère - 32000 Auch
Tél : 05 42 54 12 00 / Courriel : direction@sdis32
Site internet : www.sdis32.fr